Sujet: Objet : Enquête d’Utilité Publique sur l’Aménagement de la RN 154 au sud de Dreux
Destinataire: Autre
Message: Monsieur le Commissaire enquêteur, Dans la pièce A, le paragraphe « Pourquoi aménager la RN154 au sud de Dreux » est une perle ! Je cite : « L’opération créneau Sud de Dreux est indépendante de la réalisation de l’autoroute A154. » Mon commentaire est le suivant : Si le projet autoroutier n’était pas retenu, la mise en 2 fois 2 voies de la RN154 sur le trajet actuel intégrerait ce tronçon qui serait bien évidemment mis en 2 fois 2 voies lui aussi. Et comme la décision autoroutière est prise, la proposition 2 fois une voie semble suffire. Par contre si aucun concessionnaire n’est intéressé par ce projet autoroutier très couteux et pas rentable le fait de mettre ce tracé de 3 km en une voie par sens de circulation sous-entend que les finances publiques contribueront à l’équilibre financier du projet autoroutier quel que soit le prix à payer pour la contribution d’équilibre. Pourquoi ce tronçon à aménager est-il si important ? Ce tronçon sature régulièrement. Mais est ce pire qu’à Nonancourt Saint Rémy sur Avre ? La différence est simple : ce tronçon servira en partie de voie de substitution à ceux qui ne prendront pas l’autoroute payante, notamment les poids lourds nombreux sur ce tronçon. En indiquant que ce projet est indépendant de l’A154, le Maitre d’Ouvrage met à la charge du contribuable l’aménagement du premier tronçon de voies de substitution à l’autoroute : 8,4 M€ que le concessionnaire économisera. Et ce ne sera pas le dernier tronçon car il y en beaucoup d’autres à aménager dans toutes les villes et villages traversés. Les finances publiques ne permettaient pas avant une trentaine d’années l’aménagement de la nationale 154 en deux fois deux voies mais pour financer la contribution d’équilibre autoroutière quel que soit son prix et les aménagements des voies de substitution (mêmes coûts cf ma contribution lors de la dernière consultation publique) il n’y aura pas de problème : nous paierons avec nos impôts en plus des péages !!! Et de plus nous aurons un rond-point décoratif qui ne servira à rien lorsque le trafic routier empruntera l’autoroute et qui en attendant la réalisation de l’autoroute ne sera pas performant pour fluidifier le trafic. Pour moi, si vous voulez aménager la voie de substitution à l’autoroute, faites payer les travaux au concessionnaire : cela aura au moins le mérite de calculer le VRAI coût de mise en concession autoroutière. Et si le projet autoroutier ne devient pas rentable avec ce financement supplémentaire, Mesdames, Monsieur les décideurs politiques, révisez donc votre projet autoroutier pour le rendre plus économe pour les finances publiques. Nous avons déjà payer avec nos impôts la mise en deux fois deux voies de la RN154 sur la très grande majorité de son parcours. Je ne souhaite pas rajouter aux coûts précédents les couts d’aménagement des voies de substitution et faire cadeau de tout cela au concessionnaire qui prélèvera en plus les redevances de péages !!! Vous remerciant par avance, de l'attention que vous porterez à mes remarques et mes souhaits, je vous prie de croire, Monsieur le commissaire enquêteur, à l'assurance de ma respectueuse considération.

22/11/2018